

N°2020-01/07B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR APPEL A PROJET CYCLOTOURISME 2019/2023 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 « DEVELOPPER ET STRUCTURER L'OFFRE CYCLOTOURISTIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ».

L'an deux mille vingt, le 29 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12		Pour :	9
En exercice :	12	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Jacques FIGUERAS, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 22 janvier 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des objectifs poursuivis par le Département pour réduire progressivement la place de la voiture, afin de construire un modèle d'aménagement responsable et inciter les usagers aux déplacements propres et/ou collectifs, l'assemblée départementale a défini sa Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019/2023 (SDTL) et l'a adoptée lors de sa séance du 22 juillet 2019.

Cette stratégie doit ainsi permettre au département et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de 4 ambitions :

Dans le cadre de l'ambition 2 « développer et structurer une offre thématique de qualité favorisant la mobilité et la mise en réseau », le Département lance un appel à projets à destination des territoires pour mettre en place des actions de structuration et de promotion de l'offre cyclotouristique.

Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes :

Les études pour le développement, la structuration et la valorisation de l'offre cyclotourisme.

Les équipements :

- Aire de repos/pique-nique (tables et bancs),
- Relais vélos, parking relais multimodal,
- Points d'informations (relais informations services, borne, ...),
- Abris en cas d'intempéries,
- Sanitaires,
- Stationnements vélos, (lisses, arceaux, box, abris vélos sécurisés, etc...)
- Accessibilités aux sites d'intérêts locaux et touristiques depuis l'itinéraire (signalétique)
- Bornes de recharge pour vélos à assistance électrique,
- Stations de lavage,
- Stations de gonflage,
- Distributeurs de kits de réparation,

- Consignes à bagages réservées aux cyclistes,
- ...

Les critères de sélection pris en compte seront :

- Les territoires favorisant le déploiement du label « Accueil Vélo »,
- Les projets permettant d'assurer la valorisation du maillage territorial, une offre touristique associée de qualité et une animation locale autour du vélo,
- Une intégration de son projet dans l'écosystème local,
- L'association de l'ensemble des acteurs de l'économie touristique,
- Des installations originales,
- La qualité de l'intégration paysagère,
- Un plan de suivi et d'entretien,
- Des actions de mise en tourisme et promotion de l'offre,
- Les projets permettant une augmentation de la fréquentation,
- La faisabilité du projet.

Les modalités financières :

Les bénéficiaires sont les communes, EPCI, Syndicats mixtes, fédérations et associations.

L'aide sera plafonnée à 80 000 euros maximum par projet.

Le plancher de dépense éligible HT est fixé à 10 000 euros par projet.

Le taux maximum est de 80% appliqué sur le montant total des dépenses éligibles HT.

La subvention pourra être répartie par tranche de subvention sur 3 années budgétaires.

Le coût d'un projet devra donc être plafonné à 100 000 euros HT pour pouvoir bénéficier d'un taux maximum de 80% et donc, de l'aide plafonnée à 80 000 euros

Calendrier de l'appel à projet

Le dépôt des candidatures se fera au fil de l'eau.

2 comités de sélection de candidatures se tiendront en 2020.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le dépôt de dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département,

↳ **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour l'obtention d'une aide financière ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200129-2020-01-07B-DE
Date de télétransmission : 31/01/2020
Date de réception préfecture : 31/01/2020

Pour extrait conforme,
Le Président

